

D E S I G N A T I O NCommune de MERCURY (Savoie)

Un terrain à Bâtir figurant au cadastre de ladite commune de la manière suivante :

Section E, numéro 2246, lieudit "La Côtelette" pour une contenance de 15 a 00 ca.

Telle que cette parcelle de terrain existe, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, et tous droits réels y attachés, sans exception ni réserve.

DOCUMENT D'ARPENTAGE

La parcelle située sur la commune de MERCURY, et cadastrée section E, numéro 2246 provient de la division d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée section E, lieudit "La Côtelette", numéro 1449, pour une contenance de..... 65a.12ca.

en deux nouvelles parcelles cadastrées
mêmes section et lieudit, savoir :

- numéro 2245, restant la propriété des vendeurs pour une contenance de 50a.12ca.
- numéro 2246, objet de la présente vente pour une contenance de 15a.00ca.

Ensemble :	65a.12ca.	65a.12ca.
	=====	
Erreur cadastrale :		Néant.
		=====

Ainsi que le tout résulte d'un document d'arpentage établi par Monsieur Christophe GIROD, Géomètre-Expert à GILLY SUR ISERE (Savoie), en date du 7 Octobre 1999, sous le n°1341Z, certifié et vérifié en la forme par les Services du Cadastre du C.D.I.F. d'ALBERTVILLE/SAINT-JEAN-de-MAURIENNE, en date du 13 Octobre 1999, et dont l'original sera déposée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY, en même temps qu'une expédition des présentes, en vue d'être publié.

NATURE ET QUOTITE VENDUES

Cette vente porte sur la totalité en pleine propriété de ce bien appartenant au vendeur de la manière suivante :

- A Monsieur et Madame Alcime JOUANNIC en USUFRUIT,
- A Messieurs Stéphane et Antoine JOUANNIC en NU PROPRIETE.



AS
DL
ST

ST

ST